

**DEPARTEMENT DE L'ISERE**  
**ARRONDISSEMENT DE VIENNE**  
**CANTON DE L'ISLE D'ABEAU**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N°2024-01-03**

**COMMUNE DE TRAMOLE**

En exercice : 13  
Présents : 10  
Pouvoir : 02  
Votants : 12

L'an deux dix mil vingt quatre  
Le 18 janvier à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ  
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie  
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire  
Date de la convocation 12 janvier 2024

**PRESENTS** : Jean-Michel DREVET, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Dominique FLACHER, Florence MANDON, Sylvie SABATIER, Philippe PELLET, Pascale CHOTEL, Laure-Paola GUIVIER, Annie PIGNEDE

**Absente** : Albane PINEDE

**Pouvoirs** : Marcel BERTHIER donne pouvoir à Maurice Bonnet-Piron, Jean-Michel PIDOLOT donne pouvoir à Jean-Michel Drevet

**Secrétaire de séance** : Annie PIGNEDE

**OBJET : FINANCEMENT DU SIVU DU GROUPE SCOLAIRE CULIN-TRAMOLE : ACOMPTE**

Monsieur Flacher Dominique, adjoint aux finances rappelle au Conseil Municipal que la commune verse au S.I.V.U. du groupe scolaire CULIN-TRAMOLE, une somme permettant d'équilibrer les comptes.

La participation de la commune de TRAMOLE n'a pas encore été établie pour l'année 2024.

Le SIVU demande donc un acompte pour 2024 de 30 000,00 € qui sera déduit de la somme annuelle à verser pour 2024, une fois le calcul déterminé.

Monsieur le Maire propose de verser cette somme au SIVU.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**ACCEPTE, à l'unanimité, la proposition du Maire.**

**AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à effectuer les mandatements correspondants.**

Jean-Michel DREVET  
Maire de Tramolé



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an que dessus.  
Transmis à la Sous-Préfecture de VIENNE  
Visé par le contrôle de la légalité  
Certifié exécutoire et Affiché